

## Communiqué de presse (explications)

Nous vous accueillons aujourd'hui à GOUMOIS et nous vous remercions de vous être déplacés pour vous expliquer le mieux possible la situation du DOUBS.

J'interviens ici en tant que président d'une association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques qui gère le parcours depuis la RASSE jusqu'à CLAIRBIEF sur 27 km et qui touche sur la rive Suisse 2 cantons (Neuchâtel et Jura).

La particularité des lieux fait que la pêche est gérée par une convention internationale entre la France et la Suisse signée en 1991 à laquelle sont rattachées une sous-commission technique et une commission mixte.

Patrice a pu vous montrer quelques poissons morts ou malades ainsi que l'état de la rivière et vous a expliqué visuellement les causes et le développement de cette maladie (saprolégniose) d'ailleurs confirmée par un laboratoire Suisse.

Notre but aujourd'hui est de vous faire partager notre désarroi et de vous montrer les écarts entre nos constats de terrain, les différentes études sur le Doubs, la communication, l'architecture des intervenants et de formaliser nos demandes.

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Éléments de contexte

### Nos constats :

Cela fait plus d'une trentaine d'années que nous voyons le Doubs se dégrader et que nous tirons la sonnette d'alarme avec des fonds de plus en plus colmatés en été, la disparition lente et continue des insectes, la baisse des biomasses de truites, l'eau qui a une odeur de lisier avec un fond de rivière tout noir à certaines époques de l'année et particulièrement au printemps et à l'entrée de l'hiver, un raccordement des égouts de Goumois SUISSE toujours en gestation, etc....

Le point de basculement s'est produit en 2010 avec l'apparition de la saprolégniose et les mortalités associées de poissons recouverts de mousse blanches qui ont choqué les politiques, le grand public et poussé les 2 états à créer le groupe binational sous l'impulsion du préfet de l'époque (FRATACHI)

Depuis cette date nous subissons des mortalités continues avec des pics plus ou moins importants 2011, 2014 années particulièrement délicates.

Nous sommes en 2022 et ces mortalités sont toujours présentes avec comme particularité qu'elles se produisent très tôt dans la saison sur des géniteurs, principalement des truites, qui pour certains n'ont pas eu la possibilité de se reproduire.

**Nous assistons visuellement depuis des années à la mort lente du Doubs.**

### La communication :

L'agence de l'eau en 2022, classe le Doubs à GOUMOIS en bon état écologique, tous les critères sont au bleu où au vert pour les plus dégradés.

Le dernier rapport de synthèse pour la commission mixte sur le Doubs réalisé par les administrations arrive aux mêmes conclusions.

Globalement et sur la base des indicateurs utilisés, la qualité des eaux du Doubs peut être qualifiée de « **bonne** ».

Les poissons meurent donc dans une rivière en bon état écologique **sur la base des indicateurs utilisés.**

Une question se pose

**Est-ce que les indicateurs utilisés sont les bons ?**

Pour nous la réponse est clairement **Non** et je vais tenter par deux exemples de les expliquer.

### ***Rapport Doubs***

Les notes IBGN des deux campagnes effectuées en 2020 montrent que, à l'exception de la station de Némorin, toutes les autres stations demeurent dans la catégorie « bonne » même si elles perdent quelques points. La même étude montre par ailleurs une augmentation de la biodiversité (en termes de nombre de genres identifiés) sur toutes les stations cumulées.

### ***Rapport Déclin de l'entomofaune aquatique (JP HEROLD et M HIVET)***

***Une biodiversité en péril dans les rivières karstiques***

***On essaie de faire dire à l'IBGN ce qu'il ne peut pas dire, et il sert alors d'alibi à ceux qui veulent nier, grâce à lui, une réalité patente.***

### **Les Plécoptères**

Résultats dramatiques pour la Loue et catastrophiques pour le Doubs.

### **Les Ephéméroptères**

On constate un effondrement des effectifs pour plusieurs espèces et même parmi les plus tolérantes quant à la qualité des eaux

### **Les Trichoptères**

Cette espèce, qui se caractérise par des émergences massives, a presque disparu du Doubs.

### ***Etude Université de Franche Comté***

***La biodiversité des éphémères, plécoptères, et trichoptères (EPT) est diminuée de 25 % par rapport aux années 1960, durant lesquelles une partie de la Loue était affectée par des pollutions surtout organiques, et de 50 % par rapport à une situation référentielle.***

*L'abondance des macro invertébrés aquatiques réputés sensibles (EPT) mais aussi des consommateurs phytophages souffre également de déficit allant de 50 à 80 % selon les secteurs et les années.*

Pour ce qui concernent les micropolluants

Le rapport sur le Doubs précise que les données disponibles sur les concentrations en micropolluants semblent n'indiquer aucune charge chronique excessive dans le Doubs. Seules les concentrations de quatre pyréthriinoïdes (dont deux non autorisés en tant que produit phytosanitaire) dépassaient les critères de qualité chronique et parfois même les critères de qualité aigue.

Cette campagne de mesures réalisée à Saint Ursanne tend à montrer que la pollution du Doubs par des substances issues de l'agriculture est faible.

### **Conclusions de l'étude produite par Pronatura (JL WALTHER)**

Rappel 11 points de prélèvements

Les proportions au **point 1** (Pont de Morteau) sont typiques d'une eau contaminée par des eaux usées en priorité (aval de la STEP de Morteau). Il faut remarquer que c'est la seule station qui montre la présence de coprostanol, **Lipide** de la famille des stérols, présent dans les **matières fécales**.

D'amont en aval on peut constater qu'une certaine autoépuration est sans cesse contrecarrée par de nouveaux apports de pesticides, dont les plus importants semblent être sur les tronçons précédant les stations de Roche Plate, et de Doubs Theusseret.

Aucune substance ne dépasse le critère de qualité chronique, mais 17 substances détectées sont interdites. 27 molécules détectées sont considérées comme dangereuses pour les organismes aquatiques.

### **Etude Université de Franche Comté**

*Les dysfonctionnements écologiques mis en évidence sont induits principalement par les causes suivantes.*

*Les excès d'azote dans les milieux aquatiques et l'accroissement des teneurs en bicarbonates sont essentiellement la conséquence de l'intensification des pratiques agricoles.*

*Les contaminations multiples par des pesticides, des biocides et les substances actives issues des médicaments vétérinaires sont elles aussi en partie liées à l'intensification de l'agriculture.*

### **Conclusions**

*Les exemples sont très parlants et démontrent que les conclusions des rapports fournis par l'agence de l'eau et les administrations poussent les élus, les*

***syndicats mixtes ou EPAGES à ne pas prendre les bonnes décisions et les bonnes orientations.***

### **Plainte APRON**

Plainte déposée et retenue par Bruxelles en 2013 concernant la sauvegarde de l'Apron espèce présente sur la boucle Suisse en voie de disparition et protégée par la convention de BERNE.

Plainte non fermée et inscrite à l'ordre du jour du comité permanent du conseil de l'Europe.

Lors de la 42<sup>ème</sup> séance à laquelle nous avons participé avec une présentation axée sur l'état du Doubs avec des images chocs de poissons morts atteints de saprolégna. En fait c'est l'Europe entière qui a pu se rendre compte de la tristesse de la situation du Doubs.

Au cours de cette séance nous avons pu mesurer les écarts de prise en compte des recommandations de l'Europe entre l'état Suisse et l'état Français.

Pour simplifier l'état Suisse a présenté et mis en place un plan national pour le Doubs en y intégrant les ONGs Suisses avec un suivi précis et des actions soient réalisées soit en cours de réalisation.

L'état Français a présenté un rapport ambigu, fait de copier/coller d'années en années avec des échéances bien souvent dépassées ce qui soulignent et confirment son manque de motivation et d'engagement sur ce dossier.

### **Exemples**

Traitement des micropolluants en cours sur la STEP La Chaux de fond et projet la future construction de la STEP du Locle. Rien de programmé côté Français sur Morteau et Villers le lac, voir Pontarlier.

Amélioration de la continuité écologique sur la boucle Suisse avec un bras de contournement du Doubs à Saint Ursanne et des projets bien avancés sur 2 autres seuils. Rien de programmé côté Français sur les seuils du moulin du plain et du Theusseret pourtant jugés prioritaires. Quant au volet agricole aucune mesure concrète définie pour le Doubs.

***Le comité permanent a noté la nécessité de poursuivre le suivi des recommandations précédentes notamment en ce qui concerne la collaboration entre les autorités Françaises et Suisses (groupe de travail binational sur la qualité de l'eau) pour lutter contre la pollution.***

***Il a invité les parties et les plaignants à rendre compte des résultats de leurs efforts lors de la 44<sup>ème</sup> réunion du comité permanent en 2024.***

*Ce qui me permet de rebondir sur le communiqué de presse préfectoral du 9 décembre 2022*

*La situation du Doubs franco-suisse fait également l'objet d'échanges internationaux, dans le cadre de la commission mixte de la pêche et des milieux aquatiques dans le Doubs franco-suisse et de ses instances et groupes de travail annexes. Dans ce cadre, un rapport de synthèse de l'état des lieux du Doubs a été travaillé dans ces instances, et permet de partager l'état de la situation du Doubs franco-suisse avec les associations environnementales afin de conforter les axes de travail dégagés pour améliorer la qualité des eaux du Doubs franco-suisse.*

Le groupe binational ne s'est pas réuni depuis **6 années**

Le groupe binational qualité des eaux n'a pas fonctionné jusqu'à présent ou fonctionné en catimini sans jamais intégrer les ONGs et les pêcheurs.

La sous-commission technique et la commission mixte ne sont pas les bons groupes de travail pour régler les problèmes de qualité de l'eau.

Les pêcheurs ne partagent pas les conclusions du rapport sur le Doubs et ont apporté beaucoup de commentaires ou d'études contradictoires.

### **Fort de ces éléments**

L'AAPPMA « La FRANCO-SUISSE » demande

- **La création d'un groupe de travail « qualité des eaux » spécifique au Doubs Franco-Suisse au sein de l'EPAGE Doubs/Dessoubre avec intégration de l'AAPPMA et des ONGs Françaises.**
- **La remise en route sérieuse d'un groupe de travail binational « qualité des eaux » avec intégration des ONGs Suisses et Françaises.**
- **Un plan d'actions précis concernant la sauvegarde du Doubs avec les financements associés arbitrés au sein du groupe binational.**
- **Elle insiste sur le fait que les élus soient également intégrés à ces groupes de travail et prennent des responsabilités au fonctionnement du groupe binational.**